



COMMUNIQUÉ

L'ABF appelle à revoir profondément le projet de directive sur le droit d'auteur en Europe

Le projet de directive¹ en cours de discussion au sein de l'Union Européenne pose de nombreux problèmes préoccupants pour les libertés publiques et la science ouverte.

Aux côtés d'autres organisations de la société civile, des bibliothèques et de la recherche, l'ABF s'associe à la campagne visant à faire prendre conscience aux membres de la commission des affaires juridiques du Parlement Européen du danger de certaines dispositions de ce projet.

L'article 13, en imposant un filtrage automatisé des contenus, constitue un dispositif juridique, qui, s'il était appliqué, constituerait non seulement un frein à la circulation des œuvres mais aussi une atteinte à la liberté d'expression

Alors que la loi pour une République numérique² instaure en France un des régimes les plus favorables à la science ouverte en Europe, le projet de créer un droit voisin pour les éditeurs de presse menace gravement la liberté d'indexation et de réutilisation des contenus. Il ne s'agit de rien de moins que de créer de nouveaux droits sur les titres, sous-titres et extraits d'œuvres. Ce qui empêcherait de nombreux répertoires de contenus académiques de poursuivre leur activité.

En outre, le projet de directive doit permettre d'exercer l'exploration de texte et de données au-delà du secteur scientifique et une véritable exception doit être instaurée pour éviter toute contractualisation de ces pratiques devenues essentielles à l'exercice de la science comme du journalisme.

Enfin l'ABF demande la mise en œuvre d'exceptions pour les usages transformatifs, de manière à ce que tout le monde en Europe ait le droit de créer des collages et des remix et de partager ses idées en ligne. Toutes ces formes d'expressions font d'Internet un espace de pratiques amateurs et de créativité qui doivent être reconnues et sécurisées juridiquement.

Les organisations de la société civile sont unanimes pour dénoncer les risques de dérives de ce projet de directive. La Wikimedia Foundation³ redoute les retombées sur l'encyclopédie collaborative Wikipédia. La Free Software Foundation y voit une menace pour le développement du logiciel libre. Les représentants du monde de la recherche pensent que le projet de directive aura des répercussions sur l'Open Access et l'Open Science⁴. Un vote crucial est programmé pour le 29 septembre 2017 au Parlement européen.

- **L'ABF appelle tous ses membres à rejoindre la plateforme initiée par la Fondation Mozilla <https://changecopyright.org/fr/> et à contacter directement les eurodéputés pour porter ces revendications.**
- **L'ABF s'associe à la lettre ouverte aux membres de la commission juridique des affaires européennes⁵ du parlement Européen déjà signée par les acteurs suivants :**

¹ <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-593-FR-F1-1.PDF>

²

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3BFD333F01FF58079947099F1E60F4A7.tpdila21v_3?cidTexte=JORFTEXT000033202746&categorieLien=id

³ <https://savecodeshare.eu/>

⁴ <https://creativecommons.org/2017/09/07/european-parliament-must-protect-scientific-research/>

⁵ <http://www.eblida.org/news/eblida-joins-an-international-coalition-to-halt-potentially-harmful-copyright-reform.html>

CESAER – Conference of European Schools for Advanced Engineering Education and Research

COAR – Confederation of Open Access Repositories

Commons Network

Communia Association

Creative Commons

C4C – Copyright for Creativity (C4C) Coalition

EBLIDA – European Bureau of Library Information and Documentation Associations

EIFL – Electronic Information for Libraries

EUA – European University Association

Free Knowledge Advocacy Group EU

IFLA – International Federation of Library Associations and Institutions

LIBER – Association of European Research Libraries

RLUK – Research Libraries UK

Science Europe

SPARC Europe

Contact : info@abf.asso.fr